

ROLLER SPORT PERIGUEUX



PROTOCOLE REPRIS DES COURS 04/01/2021

Participants :

- Seuls seront autorisés à assister aux séances/cours/entraînements les licenciés mineurs appartenant à notre association.
- Les personnes accompagnants, parents ou représentants légaux ne seront pas autorisés à rester durant le déroulement des séances.
- Chaque groupe (artistique, roller freestyle,...) aura des créneaux horaires dédiés, et des effectifs stables et ce jusqu'au 20 janvier à minima.

Protocole sanitaire :

- Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans pénétrant dans la salle omnisports du Toulon. Le masque ne peut être retiré uniquement pendant la durée de la séance et uniquement pendant le temps de travail. Il doit être systématiquement remis dès que le licencié est en dehors du terrain d'entraînement.
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des licenciés à chaque séance.
- Il est demandé à tous nos licenciés de venir dans la mesure du possible déjà équipé des habits nécessaires à la pratique de votre discipline, l'accès aux vestiaires n'étant pas autorisé. Ne garder par exemple, que patins casque et protections à mettre sur place.
- La tenue d'un registre de présence continuera comme depuis début septembre afin de venir en aide aux services de santé dans le cas d'une recrudescence de l'épidémie.

Référent COVID :

- La bonne tenue du registre de présence est sous la responsabilité des bénévoles ou salariés chargés de l'encadrement des séances.
- Les feuilles sont ensuite transmises au référent COVID de l'association qui en assure la conservation, et ce jusqu'à la fin de la crise sanitaire.
- Personne à contacter : Pierre GLENISSON / 0637748972 / pierre.glenisson@gmail.com

Fait à Périgueux
Le 13/12/2020

Roller Sport Périgueux
Pierre Glénisson
Président

ROLLER SPORT PERIGUEUX
12 cours Fénelon 24000 Périgueux
www.roller-sport-perigueux.fr
SIRET : 750 513 434 0019